



Commune de
Crans

Crans, le 27 octobre 2025

Conseil communal

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal

Dans sa séance du **27 octobre 2025**, le Conseil communal de Crans a pris la décision suivante :

Le Conseil communal

Vu le préavis N° 49/25 concernant le projet de Budget 2026 ;
Oùï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
Attendu qu'il a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. d'approuver le projet de Budget pour l'année 2026.

Demande de référendum (Base légale art.160, 161 et suivants LEDP)

Annonce à la municipalité

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité, par cinq électeurs constituant le comité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, **dans les dix jours** qui suivent l'affichage prévu à l'article 162, alinéa 1, lettre a.

Référendum relatif au budget

Le budget ne peut faire l'objet d'une demande de référendum pris dans son ensemble.

La demande de référendum relative au budget précise les rubriques de la classification administrative qui font l'objet de cette demande ; le corps électoral se prononce séparément sur chacune d'elles.

Le Président

Henri BOSSERT



La secrétaire

Fabienne VIONNET